

Questions au Feuilleton

M. le Président: La Chambre ne peut être saisie d'une motion comme celle-là à ce moment-ci.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

PÉTITIONS

M. SARGEANT—LES TAXES SUR LES PRODUITS DE DISTILLERIES

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une autre pétition de la part de 164 personnes de ma circonscription, ce qui porte à 609 le total des employés d'une distillerie de ma circonscription, de leurs parents et amis, qui s'inquiètent de la taxation injuste de leur produit et des pertes d'emplois qui en résultent à leur usine de Gimli, au Manitoba. Ils prient le Parlement de remplacer le système d'indexation automatique des taxes d'accise par un autre qui permettra une application éclairée et réaliste de ces droits.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 3, 52 et 378.

[Texte]

LE PROGRAMME DE SYMBOLISATION FÉDÉRALE

Question n° 3—**M. McKenzie:**

Au cours de l'année financière a) 1979-1980, b) 1980-1981, c) 1981-1982, d) 1982-1983, e) 1983-1984, quel était le budget total prévu pour le programme de remplacement des affiches du Programme de symbolisation fédérale et, dans chaque cas, quel en a été le coût total?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics):

Programme de symbolisation fédérale
Remplacement de la signalisation

	Année financière	Budget total prévu	Coût total
a)	1979-1980	\$ 619,000	\$1,432,000***
b)	1980-1981	365,000	1,482,000***
c)	1981-1982	2,150,000	2,225,000***
d)	1982-1983	368,000	182,000
e)	1983-1984	1,957,000*	527,019**

* Coût prévu en dollars au 30 novembre 1983

** Dépenses réelles au 30 novembre 1983

*** Dépenses excédant le budget en raison de la mise en œuvre accélérée de ce programme prioritaire au moyen d'une réaffectation des fonds initialement destinés aux secteurs de moindre importance du programme de T.P.C.

LE NOUVEAU-BRUNSWICK—LE PROGRAMME DE PULVÉRISATION DE LA TORDEUSE DU BOURGEON DE L'ÉPINETTE

Question n° 52—**M. Howie:**

1. En 1983, le gouvernement a-t-il accordé de l'aide au Nouveau-Brunswick dans le cadre d'un programme de pulvérisation de la tordeuse du bourgeon de l'épinette et, le cas échéant, a) de quel montant, b) quelles régions ont été pulvérisées?

2. A-t-on procédé à une analyse de l'épandage et celui-ci a-t-il été jugé efficace?

L'hon. Chas. L. Caccia (ministre de l'Environnement): 1. En 1983, le gouvernement du Canada n'a pas participé directement aux opérations d'épandage au Nouveau-Brunswick, mais a cependant fourni des conseils d'ordre technique sur l'efficacité des produits d'épandage et sur leur application.

a) Sans objet.

b) Sous la direction du gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick, environ 1,5 million d'hectares ont été traités, les efforts étant surtout concentrés au centre et dans le nord de la province.

2. Oui, une analyse a été faite par le ministère des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick. L'épandage a été un succès et les objectifs de protection des arbres ont été atteints.

LES EMPLOYÉS DU BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Question n° 378—**M. Howie:**

1. Au cours de la présente année financière, combien de personnes travaillent au Bureau du Directeur général des élections et quel est le coût estimatif total des traitements?

2. Au cours de chacune des deux années financières précédentes, combien a-t-on dépensé au titre des traitements?

L'hon. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le Directeur général des élections m'informe qu'en ce qui concerne le Bureau du Directeur général des élections, la réponse est la suivante:

	Salaires			
	Exercice courant		1982-1983	1981-1982
	1983-1984	Prévisions d'années-personnes	Dépenses	Dépenses
Effectif constant	\$1,568,000	51	\$1,327,000	\$1,261,000
A court terme (statutaire)				
Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales (paragraphe 28(2))				
et				
Loi électorale du Canada (paragraphe 5(3))	726,000	31	517,000	71,000
Total	\$2,294,000		\$1,844,000	\$1,332,000